



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 MARS 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-03-100 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mars 2024 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2024 – Premiers projets de règlements 2206-1-2024, 2207-5-2024 et 2207-6-2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Budget 2024 – Office d'habitation au cœur de chez nous
- 7.1.2 Émission d'une nouvelle carte de crédit – Ajout d'un nouveau détenteur
- 7.1.3 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Exercice financier 2023
- 7.1.4 Embauche – Journalier de voirie (temps plein) – Service des travaux publics et génie
- 7.1.5 Embauches – Journaliers d'entretien – Volet horticulture – Journalier d'entretien régulier et remplaçant – Service du loisir, parcs et communauté

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Autorisation – Vente des véhicules autopompes 202 et 203

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Approbation – Modification accessoire – Contrat de services professionnels – Agrandissement et rénovation du garage municipal (AOP2024-04)

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Approbation – Politique de reconnaissance des organismes, de la vie citoyenne et de soutien du milieu
- 7.4.2 Approbation – Projet d'entente du projet pilote Accès-Cible jeunesse – Centre culturel Desjardins
- 7.4.3 Approbation – Demande d'appui – Projet Ludofest 2.0
- 7.4.4 Autorisation pour une activité de financement – Maison et jardins Antoine-Lacombe
- 7.4.5 Autorisation – Renouvellement de l'entente de partenariat – Triathlon Joliette
- 7.4.6 Autorisation – Achat et installation de nouvelles balançoires – Parc des Méandres
- 7.4.7 Approbation – Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement du terrain de basketball – Parc Jean-Livernoche

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Mois de l'autisme – Participation de la Ville de Saint-Charles-Borromée
- 7.5.2 Demande de participation municipale – Journée nationale pour la promotion de la santé mentale
- 7.5.3 Demande de participation municipale – Marche au profit de Diabète Lanaudière

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2246-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un emprunt de 671 000 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

L'objet de ce règlement est de décréter l'autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux relatifs à la réfection de certains bâtiments municipaux suite à l'adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.

- 8.2.2 Règlement 2247-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu'un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

L'objet de ce règlement est de décréter l'autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux d'améliorations du réseau routier suite à l'adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025-2026 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

- 8.4.1 Règlement 2245-2024 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin d'y ajuster le tarif relatif à la vente de licences pour chiens – Adoption

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville afin d'y préciser que le tarif pour la vente de licences pour les chiens sera de 30 \$ au lieu de 25 \$ lesquelles licences sont vendues par la firme Le Carrefour Canin de Lanaudière suite à l'octroi du contrat AOP2023-11.

- 8.4.2 Règlement 2230-1-2024 – Modifiant le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances – Adoption

L'objet de ce règlement est d'encadrer l'utilisation d'appareils de cuisson extérieur sur les propriétés de la Ville lors de la location de locaux par un tiers.

- 8.4.3 Règlement 2206-1-2024 (modifié) – Modifiant le règlement de plan d’urbanisme 2206-2022 afin de déplacer des parties de zones d’expansion urbaine à long terme – Adoption

L’objet de ce règlement est de retirer seulement une partie de la zone d’expansion urbaine à long terme située au sud de la rue de la Petite-Noraie d’une superficie de 10,4 hectares laquelle sera ajoutée à la zone d’expansion urbaine existante se trouvant sur lot 6 545 712 propriété du CISSS de Lanaudière/CHDL.

Ce règlement a été modifié par rapport à la version initiale afin d’y exclure le retrait des parties de la zone d’expansion urbaine des secteurs de la Feuillée et Viau afin d’y maintenir le statu quo quant à la réalisation de projets immobiliers jusqu’en 2031.

- 8.4.4 Règlement 2207-5-2024 (modifié) – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin d’agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d’agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9 – Adoption

L’objet de ce règlement est d’agrandir d’une superficie de 10,4 hectares la zone H-30 à même la zone RES-3 et d’agrandir d’une superficie équivalente la zone RES-3 à même la zone P-9 dans le secteur situé au sud de la rue de la Petite-Noraie, soit sur les terrains du CISSS de Lanaudière/CHDL.

Ce règlement a été modifié par rapport à sa version initiale afin d’y exclure la création de la zone H-47 et de sa grille des usages et normes ainsi que l’agrandissement de la zone C-1 afin d’y inclure trois terrains de la rue Viau.

- 8.4.5 Règlement 2207-6-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts – Adoption

Ce règlement a pour objet de modifier les normes relatives à la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin d’y ajouter l’obligation de verser une redevance lors de projet de redéveloppement soit lors de :

Tout projet de construction d’un bâtiment suite à la démolition complète ou partielle d’un bâtiment existant pour lequel le nombre d’unités d’habitation est augmenté minimalement de trois (3);

Tout projet d’agrandissement, de modification ou de rénovation d’un bâtiment résultant en l’ajout de trois (3) unités d’habitation;

La reconstruction d’un bâtiment principal sur un terrain vacant depuis plus de cinq (5) ans à compter de la date d’entrée en vigueur du présent règlement à condition que ce projet augmente minimalement de trois (3) le nombre d’unités d’habitation.

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2024-03-101

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024 – ADOPTION

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Près d'une quarantaine de citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2024 – Premiers projets de règlements 2206-1-2024, 2207-5-2024 et 2207-6-2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1
2024-03-102

BUDGET 2024 – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU que l'Office d'habitation au cœur de chez nous a adopté son budget 2024 en décembre dernier; et

ATTENDU que ce budget peut être révisé en cours d'année et que la quote-part payable par la Ville est déterminée de façon définitive lors du dépôt des états financiers approuvés par la Société d'habitation du Québec.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du budget 2024 de l'Office d'habitation au cœur de chez nous adopté en décembre dernier, lequel pourra faire l'objet de révisions en cours d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-03-103

ÉMISSION D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT – AJOUT D'UN NOUVEAU DÉTENTEUR

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter le nom d'un membre du personnel au Service de la prévention des incendies de la Ville au compte de carte commerciale Desjardins afin qu'il puisse se voir émettre une carte de crédit corporative.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout de M. Éric Fortin, chef de division opérations au Service de la prévention des incendies, au compte affaire Visa Desjardins afin que soit émise une carte commerciale pour une limite de 3 000 \$ et autoriser M. Claude Crépeau, directeur général, à signer tous les documents requis lequel agit à titre d'administrateur du compte affaire Visa Desjardins de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-03-104

DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS – EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU qu'en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le trésorier doit déposer devant le conseil un rapport de ses activités prévues dans cette Loi pour l'exercice financier 2023 au plus tard le 2 avril 2024.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du rapport des activités du trésorier comme prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-03-105

EMBAUCHE – JOURNALIER DE VOIRIE (TEMPS PLEIN) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU que deux postes de journalier de voirie à temps plein ont été créés par le conseil tel qu'en fait foi la résolution 2024-01-013;

ATTENDU qu'un poste a été comblé suite à un affichage interne tel qu'en fait foi la résolution 2024-02-044 et qu'il reste à pourvoir un poste; et

ATTENDU l’affichage externe fait pour ce poste ainsi que la recommandation contenue au sommaire décisionnel TPG-24-20.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D’EMBAUCHER M. Éric Gosselin au poste de journalier de voirie – temps plein suivant les conditions d’embauche plus amplement détaillées (classe 7 - échelon 4 / début d’emploi le 15 avril 2024) au document joint au sommaire décisionnel TPG-24-20.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2024-03-106

EMBAUCHES – JOURNALIERS D’ENTRETIEN – VOLET HORTICULTURE – JOURNALIER D’ENTRETIEN RÉGULIER ET REMPLAÇANT – SERVICE DU LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

ATTENDU la création d’un poste de journalier d’entretien régulier à temps partiel et de deux postes de journalier d’entretien – volet horticulture régulier à temps partiel (conversion de poste) au Service du loisir, parcs et communauté tel qu’en fait foi la résolution 2024-02-044; et

ATTENDU l’affichage interne/externe de ces postes en sus d’un poste de journalier d’entretien remplaçant ainsi que les recommandations contenues au sommaire décisionnel DG-24-16.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D’EMBAUCHER les personnes suivantes aux conditions apparaissant dans les documents d’embauche joints au sommaire décisionnel DG-24-16, à savoir :

- Mme Nathalie Lessard au poste de journalier d’entretien – volet horticulture (reconnaissance de 3 échelons) (classe 5 – échelon 4/ début d’emploi prévu le 3 avril prochain);
- M. Alexandre Garçon au poste de journalier d’entretien à temps partiel (début d’emploi prévu le 8 avril prochain);
- M. Sébastien Éthier au poste de journalier d’entretien à temps partiel saisonnier – volet horticulture (début d’emploi prévu le 15 avril prochain);
- M. Maxime Pagé au poste de journalier d’entretien remplaçant (début d’emploi prévu le 15 avril prochain).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1
2024-03-107

AUTORISATION – VENTE DES VÉHICULES AUTOPOMPES 202 ET 203

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-24-08 préparé par M. Jocelyn Béchard, capitaine en logistique au Service de la prévention des incendies, concernant la vente des véhicules autopompes 202 et 203 suite à la révision des besoins du service.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la vente de gré à gré des véhicules 202 et 203 dont les services ne sont plus requis en sollicitant les fournisseurs spécialisés et/ou en utilisant le système gouvernemental de disposition de véhicules; et

D'AUTORISER M. Jocelyn Béchar, à signer tous les documents nécessaires afin de réaliser la vente des véhicules pour toute offre égale ou supérieure à la valeur totale estimée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2024-03-108

APPROBATION – MODIFICATION ACCESSOIRE – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL (AOP2023-04)

ATTENDU que le conseil a octroyé au consortium Louis Morrisette/Massicotte Maloney, architectes/GBI experts-conseils inc. le contrat de services professionnels en architecture et ingénierie concernant l'agrandissement et la rénovation du garage municipal (AOP2023-04) tel qu'en fait foi la résolution 2023-05-212;

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-19 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, expliquant la demande de modification accessoire déposée par le consortium; et

ATTENDU la recommandation contenue audit sommaire décisionnel.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une modification accessoire au contrat a octroyé au consortium Louis Morrisette/Massicotte Maloney, architectes/GBI experts-conseils inc. le contrat de services professionnels en architecture et ingénierie concernant l'agrandissement et la rénovation du garage municipal (AOP2023-04) laquelle vise des services additionnels notamment en ce qui concerne les normes sismiques qui doivent être respectées et les différents scénarios du projet qui en découlent au montant de 134 415 \$ (taxes en sus) et que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1

2024-03-109

APPROBATION – POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES, DE LA VIE CITOYENNE ET DE SOUTIEN AU MILIEU

ATTENDU que le conseil soutient les organismes du milieu depuis fort longtemps soit par des aides ponctuelles ou des ententes de partenariat;

ATTENDU que dans sa vision stratégique, le conseil souhaite poursuivre son implication en adoptant une politique qui regroupe ses intentions; et

ATTENDU le projet de politique préparé par l'administration et son étude par le Comité des loisirs et culture.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la *Politique de reconnaissance des organismes, de la vie citoyenne et de soutien au milieu* tel que déposée et autoriser l'administration à voir à son application et à sa diffusion en conséquence, cette dernière entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2
2024-03-110

**APPROBATION – PROJET D'ENTENTE DU PROJET PILOTE ACCÈS-CIBLE
JEUNESSE – CENTRE CULTUREL DESJARDINS**

ATTENDU que le Centre culturel Desjardins (CCD) procède à une levée de fonds et la recherche de partenaires pour développer une offre culturelle pour les personnes dont sa programmation traditionnelle est difficilement accessible;

ATTENDU que l'un des objectifs du projet Accès-Cible est de mettre en place une activité annuelle (récurrente) pour les classes spécialisées sur l'ensemble du territoire lanaudois, dont l'école de l'Espace-Jeunesse qui est d'ailleurs au cœur de cette démarche;

ATTENDU que le conseil désire soutenir ce projet et a mandaté l'administration afin de préparer un projet d'entente de partenariat tel qu'en fait foi la résolution 2024-01-026; et

ATTENDU le projet d'entente de partenariat remis aux membres du conseil.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'entente de partenariat à intervenir entre la Ville et le Centre culturel Desjardins (CCD) afin de permettre la présentation, au Centre André-Hénault, du projet Accès-Cible lequel a pour objectifs de mettre en place une activité annuelle (récurrente) s'adressant aux étudiants des classes spécialisées sur l'ensemble du territoire lanaudois, dont l'école de l'Espace-Jeunesse qui est au cœur de cette démarche; et

D'AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2024-03-111

DEMANDE D'APPUI – PROJET LUDOFEST 2.0

ATTENDU que la Ville a reçu une demande d'appui afin que soit présenté l'évènement Ludofest 2.0 au Centre André-Hénault lequel a pour objet d'offrir aux participants des activités ludiques tournant autour de jeux de société; et

ATTENDU l'analyse de cette demande et la recommandation faite par le Comité des loisirs et culture.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la présentation de l'évènement Ludofest 2.0 au Centre André-Hénault et mandater l'administration afin de préparer un projet d'entente de partenariat avec les organisateurs sur la base des conditions énumérées au sommaire décisionnel DG-24-06, incluant un appui financier équivalent à la location du centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.4
2024-03-112

AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-08 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant le souhait de l'organisme Maison et jardins Antoine-Lacombe de tenir une activité de financement qui consiste à la vente de végétaux sur le site de la Ville, le samedi 25 mai 2024; et

ATTENDU que selon l'article 6 c) de l'entente qui lie actuellement les parties, il est prévu que le site peut être utilisé quatre jours par année à des fins de financement de l'organisme conditionnellement à ce que le conseil municipal donne son autorisation.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'organisme Maison et jardins Antoine-Lacombe à procéder à la vente de végétaux, le samedi 25 mai 2024, dans le cadre d'une activité de financement en concordance avec l'entente de partenariat qui lie actuellement les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.5
2024-03-113

AUTORISATION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT – TRIATHLON DE JOLIETTE

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-05 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint concernant le partenariat entre la Ville et Triathlon Joliette pour la présentation d'une compétition annuelle de triathlon d'envergure provinciale dont le lieu de rassemblement est le parc Louis-Querbes à Joliette; et

ATTENDU que l'organisme désire renouveler ce partenariat avec la Ville pour une durée de trois ans.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de partenariat avec Triathlon Joliette pour la présentation d'une compétition annuelle de triathlon d'envergure provinciale

dont le lieu de rassemblement est le parc Louis-Querbes à Joliette pour les trois prochaines années et d'autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.6
2024-03-114

AUTORISATION – ACHAT ET INSTALLATION DE NOUVELLES BALANÇOIRES – PARC DES MÉANDRES

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-24-06 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, parcs et communauté concernant le remplacement des balançoires présentement installées sur une structure de bois à l'entrée du parc des Méandres;

ATTENDU que les balançoires ne sont pas règlementaires et ne permettent pas l'ajout de siège adapté qui permettrait de répondre aux besoins des familles; et

ATTENDU les demandes de prix faites auprès de différents fournisseurs, l'analyse des propositions reçues et la recommandation faite par l'administration concernant l'achat de ces équipements et l'installation par le Service des travaux publics et génie.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de six balançoires (deux modules de trois) auprès de Tessier RécréoParc au montant de 15 604 \$ (taxes en sus), de réserver un budget de 25 000 \$ (taxes nettes) pour ce projet et que cette dépense soit financée par les revenus reportés – fonds de parcs et terrains de jeux ainsi que par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.7
2024-03-115

APPROBATION – OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASKETBALL – PARC JEAN-LIVERNOCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-24-07 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, parcs et communauté concernant la nécessité de modifier la surface de basketball et l'installation de paniers au parc Jean-Livernoche.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat à Asphalte Lanaudière inc. pour la réalisation de travaux de pavage du terrain de basketball au parc Jean-Livernoche au montant de 13 953,95 \$ (taxes incluses), d'autoriser un budget de 18 945,82 \$ (taxes incluses) pour pourvoir à cette dépense ainsi qu'à celles relatives à l'achat de matériaux granulaires et à l'installation des paniers de basketball; et

FINANCER la totalité de cette dépense par les revenus reportés – fonds de parcs et terrains de jeux et par une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-03-116

MOIS DE L'AUTISME – PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

ATTENDU que la Société de l'autisme de la région de Lanaudière demande à la Ville de soutenir ses initiatives afin de souligner le mois de l'autisme qui se tiendra en avril prochain; et

ATTENDU que la Ville désire soutenir cet organisme.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la Société de l'autisme de la région de Lanaudière dans le cadre des activités qui seront organisées dans le cadre du mois de l'autisme qui se tiendra en avril prochain et de participer à l'activité de la vente de biscuits Sourire pour un montant de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-03-117

DEMANDE DE PARTICIPATION MUNICIPALE – JOURNÉE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU la correspondance reçue de Mme Renée Ouimet, directrice du Mouvement de la santé mentale Québec demandant la participation municipale de la Ville afin d'accroître et de maintenir le bien-être personnel et collectif, de soutenir le mieux-être et de prévenir l'émergence de problèmes sociaux et de santé mentale; et

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée entend jouer un rôle important dans la promotion de la santé mentale.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

SOULIGNER l'importance de soutenir toutes les initiatives faisant la promotion de la santé mentale et de prendre acte de la tenue de la journée du 13 mars 2024 comme étant la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3

2024-03-118

DEMANDE DE PARTICIPATION MUNICIPALE – MARCHE AU PROFIT DE DIABÈTE LANAUDIÈRE

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-24-03 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, parcs et communauté concernant une demande de participation municipale reçue pour une marche au profit de Diabète

Lanaudière qui aura lieu le 15 juin 2024 au parc Casavant-Desrochers entre 9 h et 13 h; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent soutenir cet organisme.

**Sur la proposition de Alexis Nantel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER de participer à la marche au profit de Diabète Lanaudière qui aura lieu le 15 juin 2024 au parc Casavant-Desrochers entre 9 h et 13 h sous réserve de la disponibilité des lieux et des ressources matérielles et humaines et de faire suivre une lettre à l'organisme confirmant la présence d'un membre du conseil municipal en temps et lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

**8.2.1
APD**

RÈGLEMENT 2246-2024 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES À LA RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LEURS DÉPENDANCES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 671 000 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un emprunt de 671 000 \$ à ces fins.

L'objet de ce règlement est de décréter l'autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux relatifs à la réfection de certains bâtiments municipaux suite à l'adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera aussi disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

**8.2.2
APD**

RÈGLEMENT 2247-2024 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES AU RÉSEAU ROUTIER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 984 000 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2247-2024 décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu'un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins.

L'objet de ce règlement est de décréter l'autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux d'améliorations du réseau routier suite à l'adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025-2026 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera aussi disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1
2024-03-119

RÈGLEMENT 2245-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE AFIN D’Y AJUSTER LE TARIF RELATIF À LA VENTE DE LICENCES POUR CHIENS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2245-2024 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin d’y ajuster le tarif relatif à la vente de licences pour chiens, sa présentation et l’avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement 2158-2019 afin d’y préciser le tarif pour la vente de licences pour les chiens suite à l’octroi du contrat AOP2023-11; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu’il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D’ADOPTER le règlement 2245-2024 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée, l’objet de ce règlement est d’y préciser que le tarif pour la vente de licences pour les chiens sera de 30 \$ au lieu de 25 \$ lesquelles licences sont vendues par à la firme Le Carrefour Canin de Lanaudière suite à l’octroi du contrat AOP2023-11.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2
2024-03-120

RÈGLEMENT 2230-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2230-2023 CONCERNANT LA PAIX ET L’ORDRE DANS LA VILLE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2230-1-2024 modifiant le règlement 2230-2023 concernant la paix et l’ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances, sa présentation et l’avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet d’encadrer l’utilisation d’appareils de cuisson extérieur sur les propriétés de la Ville lors de la location de locaux par un tiers; et

ATTENDU qu’un projet de règlement modifié a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu’il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2230-1-2024 modifiant le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la Ville et décrétant certaines nuisances tel que déposé lequel a pour objet l'encadrement de l'utilisation d'appareils de cuisson extérieur sur les propriétés de la Ville lors de la location d'une de ses salles par un tiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.3
2024-03-121

RÈGLEMENT 2206-1-2024 (MODIFIÉ) – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 2206-2022 AFIN DE DÉPLACER DES PARTIES DE ZONES D'EXPANSION URBAINE À LONG TERME – ADOPTION

ATTENDU la résolution 2024-02-032, en date du 12 février 2024 décrétant la volonté de procéder au déplacement de trois parties de la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée, du secteur de la rue Viau et du secteur au sud de la rue de la Petite-Noraie identifiées au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2024;

ATTENDU que le maire, M. Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement; et

ATTENDU que de nombreux commentaires ont été soulevés lors de l'assemblée publique de consultation, notamment en regard du déplacement des parties de la zone d'expansion urbaine à long terme situées dans les secteurs de la Feuillée et de la rue Viau tel qu'en fait foi le procès-verbal dressé suite à cette assemblée.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'EXCLURE de la version finale modifiée du règlement 2206-1-2024 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 2206-2022 le retrait des parties de la zone d'expansion urbaine des secteurs de la Feuillée et Viau afin d'y maintenir le statu quo jusqu'en 2031; et

D'ADOPTER une version finale modifiée du règlement 2206-1-2024 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2206-2022 afin de retirer **seulement** une partie de la zone d'expansion urbaine à long terme située au sud de la rue de la Petite-Noraie d'une superficie de 10,4 hectares laquelle sera ajoutée à la zone d'expansion urbaine existante se trouvant sur lot 6 545 712 propriété du CISSS de Lanaudière/CHDL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.4
2024-03-122

RÈGLEMENT 2207-5-2024 (MODIFIÉ) – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-30 À MÊME LA ZONE RES-3 ET D'AGRANDIR LA ZONE RES 3 À MÊME LA ZONE P-9 – ADOPTION

ATTENDU la résolution 2024-02-032, en date du 12 février 2024 décrétant la volonté de procéder au déplacement de parties des zones d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée, du secteur de la rue Viau et du secteur au sud de la rue de la Petite-Noraie identifiées au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2024;

ATTENDU que le maire, monsieur Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement; et

ATTENDU que de nombreux commentaires ont été soulevés lors de l'assemblée publique de consultation, notamment en regard du déplacement de parties de la zone d'expansion urbaine à long terme situées dans les secteurs de la Feuillée et de la rue Viau tel qu'en fait foi le procès-verbal dressé suite à cette assemblée.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'EXCLURE de la version finale modifiée du règlement 2207-5-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 les articles 1 à 3 du premier projet de règlement lesquels prévoyaient la création de la zone H-47 et de sa grille des usages et normes ainsi que l'agrandissement de la zone C-1 afin d'y inclure trois terrains de la rue Viau; et

D'ADOPTER la version finale modifiée du règlement 2207-5-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin d'agrandir d'une superficie de 10,4 hectares la zone H-30 à même la zone RES-3 et d'agrandir d'une superficie équivalente la zone RES-3 à même la zone P-9 dans le secteur situé au sud de la rue de la Petite-Noraie, soit sur les terrains du CISSS de Lanaudière/CHDL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.5
2024-03-123

**RÈGLEMENT 2207-6-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022
AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA REDEVANCE POUR FINS DE
PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS – ADOPTION**

ATTENDU la résolution 2024-02-065, en date du 12 février 2024 recommandant la modification aux normes relatives à la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin d'y ajouter l'obligation de verser une redevance lors de projet de redéveloppement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2024; et

ATTENDU que le maire, M. Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la version finale du règlement 2207-6-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts tel que déposé lequel a pour objet de modifier les normes relatives à la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin d'y ajouter l'obligation de verser une redevance lors de projet de redéveloppement soit lors de :

- Tout projet de construction d'un bâtiment suite à la démolition complète ou partielle d'un bâtiment existant pour lequel le nombre d'unités d'habitation est augmenté minimalement de trois (3);
- Tout projet d'agrandissement, de modification ou de rénovation d'un bâtiment résultant en l'ajout de trois (3) unités d'habitation;
- La reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain vacant depuis plus de cinq (5) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement à condition que ce projet augmente minimalement de trois (3) le nombre d'unités d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 8 avril 2024 à 20 h.

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 40.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier